

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 02431

Numéro SIREN : 811 227 230

Nom ou dénomination : A & M CONDUITE

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2019 sous le numéro de dépôt 28537

A & M CONDUITE
Société par actions simplifiée
Au capital de 400 euros
Siège social : 17 RUE DE LA REPUBLIQUE,
78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE
811 227 230 RCS VERSAILLES

n° de
dépôt

28537



n° de
gestion

30 JUL 2019

n° de
facture

Guy.

n° de
chrono

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 03 JUIN 2019

L'an 2019,

Le 03 Juin,

A 14 heures,

Monsieur REMY LE HOUEROU, demeurant 7 A RUE DE LA DIVISION LECLERC, 78460 CHEVREUSE,

Associé unique de la société A & M CONDUITE,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur REMY LE HOUEROU, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Autorisation de l'affiliation des mandataires sociaux, non titulaires d'un contrat de travail mais assimilés aux salariés, aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RLH

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 19 089 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	19 089 euros
Report à Nouveau antérieur	- 23 375 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à – 4 286 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique a perçu une rémunération en qualité de Président d'un montant de 25 480,00 euros brut pour l'année 2018.

L'associé unique fixe sa rémunération en qualité de Président à une somme fixe mensuelle de 2 123.38 euros, et ce sur douze mois, à compter du 01 Janvier 2019.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique, prenant acte de la démission de Monsieur ARZEL Arthur de son mandat de Directeur Général de la Société, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

SIXIEME DÉCISION

RLH

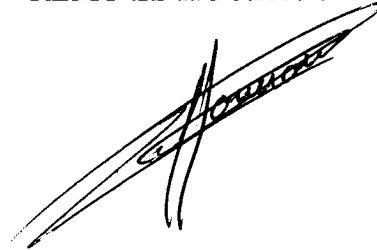
L'associé unique décide d'autoriser les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, à bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés.

HUITIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

REMY LE HOUEROU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Remy Le Houerou', written over the printed name.